



Commune de BIOLLET

LUNDI 1^{er} février 2021 - 20h

(Conseil à huis clos)

Présents : D. Saby, S. Poughon, JP Touveron, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, E. Chaffraix, C. Chambon, C. Gomot, Clémence Poughet.

1-Vente terrain 640C sortie du bourg.

Délibération pour autoriser le Maire à signer l'acte de vente (notaire de Pontaurmur) :

Acquéreur : J. Cubizolle.

Terrain C-640 (et C-1014).

Prix : 10 500 euros.

Remarque : Certificat d'Urbanisme accordé par la DDT pour une construction (demande faite par J. Cubizolle).

Délibération : oui à l'unanimité pour le prix et pour autoriser le Maire à signer l'acte.

2- Achat et installation d'un défibrillateur en façade de Mairie.

Rappel : obligatoire pour les ERP Catégorie 4 (comme notre salle des fêtes) depuis le 1^{er} janvier.
Renseignements pris : la législation autorise à placer le défibrillateur à moins de 5 minutes de l'ERP.

NOTE D'INFORMATION DGS/VSS/DGOS/DGCS/DGSCGC/DS/2019/ du 12 décembre 2019 relative aux défibrillateurs automatisés.

2. (page 4) Notions de « même site géographique » et de « direction commune »

« L'article R. 123-59 du code de la construction et de l'habitation précise que lorsque plusieurs ERP sont soit situés sur un même site géographique soit placés sous une direction commune, le DAE peut être mis en commun.

La notion de même site géographique doit être appréciée en termes d'accès au DAE dans des délais compatibles avec l'urgence de la défibrillation en cas d'arrêt cardiaque. À ce titre, il convient que le positionnement du DAE mutualisé sur un même site géographique permette à la personne en arrêt cardiaque de bénéficier de la défibrillation en moins de 5 minutes dans chaque ERP soumis à l'obligation d'équipement. Il est aussi indispensable que le DAE mutualisé soit en permanence accessible de chaque ERP concerné, ce qui implique un positionnement adapté. »

Nécessite une alimentation électrique (armoire ventilée et chauffée).

Annexe : 3 devis demandés.

Décision : accord pour devis DVITAE (Aubière) pour 1846,80€ TTC. Installation en façade de Mairie.

3- Food-truck sur la place du bourg les dimanches soirs.

Mme Palmans (Belges de Pionsat) souhaite installer un camion food-truck sur la place :
à partir du dimanche 7 mars, de 17h à 20h30 tous les 15 jours.

Frites, Burgers, soupes, brochettes...(voir menu)

Nécessité d'un branchement électrique.

Décision : accord de principe pour l'installation et pour le branchement.

4 – Relais colis à l'agence postale communale.

Proposition de Karen d'étudier la possibilité que l'APC serve de relais-colis pour certains fournisseurs internet (points les plus près : Pontaurmur, St Georges...).

Demande de renseignements par Virginie auprès de la direction de la Poste pour voir la faisabilité.
En attente.

Décision si accord de la Poste : oui si la Poste accorde (voir Mondial Relay)

5- Reprise des tombes abandonnées.

Suite à l'établissement du plan du cimetière (retours très positifs) nous sommes en mesure de mettre en place la procédure de reprise de tombes abandonnées.

Repérage des tombes par Bruno, Jocelyne et Babette.

Délibération pour que le Maire établisse un procès-verbal de constat d'abandon : **oui à l'unanimité.**

Puis mise en place de panneaux dans le cimetière.

Nouveau procès-verbal dans 3 ans.

6- SPANC : Contrôles périodiques - Formation

Les contrôles périodiques de toutes les installations remontent à 2011.

La Municipalité avait décidé de laisser sans aucun contrôle sur le délai maximal de 10 ans autorisé par la loi.

Normalement il faudrait relancer une campagne de visite de toutes les installations sur la commune...

Suite discussion avec M. Pailloux(cabinet Oxalis), il est important :

- de faire une information générale sur les risques encourus en cas d'installation polluante (pour un voisinage en particulier ou un cours d'eau) (articles fournis par M Pailloux)
- d'étudier et de mettre à jour les dossiers de ventes ou de constructions neuves depuis 2 ans et avaient un délai d'un an pour leur mise aux normes. Faire un courrier spécifique.

Décision : **oui sur le principe des courriers d'alerte et mises à jour pour les ventes.**

Certaines communes (Le Quartier, Charensat) ont formé un employé pour réaliser eux-mêmes les contrôles (conception, exécution) .

Demande de JP Touveron au centre de formation et à Mme le Maire du Quartier.

Etudier la possibilité d'une formation d'un employé volontaire (**suivi au prochain conseil**)

7- Musée « école » chez Longchambon

Suite proposition d'Alexandra Cornieux et diverses consultations l'idée de faire un musée « école » chez Longchambon fait son chemin. Dans la pièce de droite, restaurée par nos employés.

Ce musée, qui reconstituerait une salle de classe des années 50/60, serait ouvert au public sur la période estivale.

Pilotage : **Alexandra Cornieux, Annie Darvenne et Joëlle Martins.**

D'autres personnes sont volontaires pour aider aux travaux ou à la recherche des objets et mobiliers, à préciser dans la prochaine lettre d'info.

Première étape : faire l'inventaire de tout ce qui existe.

Faire une réunion d'équipe dès que possible.

8- Bilan de la réunion avec les services routiers pour les limitations de vitesse.

Pour le bourg au niveau de l'école : les relevés de vitesses montrent un dépassement dans le sens descendant (relevé à 60km/h pour 85% de véhicules).

Claude MICHON (bureau d'étude des services routiers) va proposer deux devis :

- Plateau surélévation à 50km/h (avec pente des abords à 5%)
- Signalisation renforcée (panneaux triangles lumineux) au niveau de l'école

Ralentisseurs avec pentes des abords à 8% interdits (car pente de la chaussée > 4%)

Subvention à hauteur de 75% par les amendes de police.

En attente des devis. Suivi au prochain conseil.

Pour les villages :

- Panneau « Attention enfants » commandés à Mic-Signaloc pour les villages des Arsses et de Nouaillat.
- Pour Charinges : analyse de Claude Michon en cours - possibilité (par arrêté) de classer la zone en agglomération avec signalétique « 50km/h » spécifique : **oui pour arrêté de classement de la zone et panneaux.**

9- Point de vente journaux, dépôt de pain, tabac

Suite à l'arrêt de l'activité du bar « Chez pépette » prévue fin Mars, envisager (au cas où aucun repreneur du commerce d'ici là):

- **le dépôt de pain** : d'accord pour l'agence postale communale. Conditions à finaliser. Problème du dimanche : voir pour un essai d'ouverture avec élus volontaires. Provoquer réunion avec M Prugnard.
- **les journaux** : voir possibilité également à l'A.P.C (avec la permanence du Dimanche ?)
- **le tabac** : les services des Douanes doivent contacter le Maire pour savoir si un autre point de vente est envisageable : **la commune ne souhaite pas gérer la vente de tabac.**

10- Elagage des arbres sur voies communales

- Point de situation : prise de contact par Samuel POUGHON (Entreprise Rozet), en attente de devis.

11- Salles des fêtes.

- Visite de Lionel FAVIER , Architecte en charge du secteur au C.A.U.E (*Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*), service public d'aide des collectivités.
- Son verdict est sans appel : la collectivité n'a aucun intérêt à restaurer la salle actuelle, beaucoup trop onéreux, normes loin d'être respectées (la cuisine ne doit pas être en communication directe avec la salle...). Il est allé constater l'état de la charpente et selon lui elle est trop endommagée pour un rafistolage.
- **Rapport joint en annexe** à mettre dans la lettre d'info.

Proposition : **demander à M Favier un bureau d'étude pour enclencher un avant-projet de construction d'une salle polyvalente pour voir si faisabilité. En attendant, on sécurise la salle des fêtes avant de louer.**

12 – Projet de chalet-snack sur terrain Z.T 94

- Demande de Certificat d'Urbanisme : **accordée**.
- Permission de voirie pour accès sur RD 515 : **accordée**. Entrée en cours de réalisation.
- Devis SIEG alimentation électrique en cours (pour triphasé 36 kVA) et possibilité pour seconde partie du terrain en vente. Accès par point réseau sur RD 80 (à confirmer).
- Devis P. Dassaud en cours : branchement depuis la conduite vers RD 80 (à confirmer selon taille de conduite).

Demands de subventions effectuées (80%):

- 50% plan de Relance Région.
- 30% D.E.T.R (Département).
- Réponses attendues courant Février.

Plan de financement (rappel) :

Coût du projet (Dalle : R. Guillot – Construction : BLOKIT HABITAT): 84 850,84€ H.T

Financements :	Plan Relance Région	42 425,62€
	D.E.T.R	25 455,07€
	Commune :	16 970,05€

Permis de construire en cours d'instruction. Avec dossiers spécifiques à remplir pour :

- Etablissement recevant du public de catégorie 5
- Programme d'accessibilité PMR.

Simulations pour emprunts de la collectivité auprès du Crédit agricole collectivités et Banque des Territoires (caisse des dépôts). (si subventions et permis de construire accordés).

Voir tableau résumé en Annexe.

Décision : emprunt crédit agricole à prévoir pour le reste à charge commune (avec mensualité autour de 250€) ; somme à ajuster.

Gérance du snack :

Possibilité de rachat d'une licence IV en cours d'étude.

Visite de Bruno à Mme SIMON, Maire d'Auzances, qui possède le même style de chalet-snack vers le plan d'eau.

Voir modèle de bail estival (1^{er} mai au 30 septembre) avec loyer mentionné.



13 – Questions diverses.

Visite maison Pierre CARTE et annexes suite proposition M. FRADIN.

La commune ayant d'autres projets (chalet-snack, avant-projet de salle polyvalente) sur court et moyen termes, nous n'avons pas l'intention d'acquiescer ce bien (qui présente un potentiel indéniable); le budget communal ne le permet pas (toiture à refaire, mise aux normes...), compte tenu des autres frais communaux et de l'incertitude sur la pérennité du budget « eau » pour la collectivité.

« Club des jeunes » en dormance. Projet de réactivation : point de Clémence et Elise.

Point réunions des élus (SMAD : point de Claud CHAMBON – ALSH : point de David SABY.

Eclairages extérieurs : devis validé pour le point d'éclairage solaire vers chez P Tixier.

Etude pour la seconde demande (route de Pontaurmur) : point de Claude Chambon, devis en cours.

Prévoir taille des branches sur le point lumineux à proximité.

SIEG : visite de M Gati pour les éclairages extérieurs à venir.

Question de la gestion de l'eau : relance du Maire pour provoquer une réunion avec la comcom. Appel tél de Sabine MICHEL ce lundi matin et François BRUNET : point D SABY. Insistance sur le besoin de provoquer une réunions avec les communes en Régie qui souhaite conserver la maîtrise et la pleine gestion de leur ressource eau. Promesse faites par les élus de la comcom de se réunir prochainement.

Mur de la cour d'école : une partie s'est écroulée (vu avec Daniel Grenat).

Devis de Roméo Guillot de 660€ pour remonter la partie éboulée (en même temps que le mur de la Mairie).

Point avec le SIV de Menat pour la dégradation de la route des Fougereix pour trouver une solution.

Travaux pelle à pneus en cours : travaux effectués sur chemin des Prades, à Boulard et au Prat. Curage de fossés.

Travaux sur chemins en pente prévus dès que la météo le permettra : supprimer les accotements pour re-profiler les chemins.

Point sur la vente du chemin à la Brousse.

Prévoir lettre d'info en février ou mars.



Clermont-Ferrand le 1^{er} février 2021

**COMMUNE DE BIOLLET (63)
REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

ANALYSE D'OPPORTUNITE

Monsieur le Maire,

Je vous confirme le conseil que j'ai formulé lors de notre visite de ce bâtiment, en présence de plusieurs conseillers municipaux le 11 janvier dernier. Vous m'avez indiqué :

- que la commune a besoin d'une salle d'une capacité d'environ 120 personnes
- que le Conseil Municipal s'interroge sur l'opportunité de rénover ce bâtiment, ou plus directement d'en construire un autre sur un site voisin

Mon analyse est la suivante :

Le bâtiment actuel souffre de plusieurs handicaps qui ne plaident pas en faveur de sa rénovation :

- Ses dimensions ne permettent pas d'accueillir 120 personnes, dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes, et la faible largeur du bâtiment est un réel handicap à l'organisation de certains événements.
- Il nécessite aujourd'hui des travaux de rénovation/Mise aux normes importants, malgré les travaux déjà réalisés :
 - Confortement/révision de l'ensemble de la charpente type fermettes artisanales, (supportant le plafond), remplacement des pièces défectueuses, et traitement fongicide et insecticide de l'ensemble.
 - Resuivi de la couverture (non équipée d'un film de sous-toiture).
 - Renforcement de l'isolation thermique, très insuffisante tant sur les parois qu'en plafond du bâtiment.
 - Non-conformité incendie en particulier concernant la zone de cuisine, largement ouverte sur la zone d'accueil du public.
 - Non-conformité aux règles parasismiques.
 - Etc.

L'ensemble de ces points peuvent être traités mais le coût des travaux à engager sera considérable, et vous bénéficiez d'une salle certes sécurisée, mais inapte à recevoir 120 personnes, sauf à envisager une extension, pas nécessairement fonctionnelle.

Celle-ci est en outre visuellement trop isolée de la route, et l'image quelque peu « désuète » du bâtiment ne favorise pas non plus l'attractivité communale.

Ces raisons me conduisent à vous conseiller plutôt :

- De démolir le bâtiment actuel
- De construire un nouveau bâtiment sur le terrain situé en aspect sud de la RD 515 (actuellement en pré), plutôt à priori en partie basse.
- De réaliser au préalable un étude plus globale permettant :

- De préciser vos besoins et les types d'activités susceptibles d'être accueillis dans le nouveau bâtiment
- De préciser la localisation de ce nouveau bâtiment, qui pourrait avantageusement renforcer la présence bâtie sur l'entrée du village.
- De définir les usages souhaités de l'ensemble du site formant l'entrée du village, des deux côtés de la RD 515, y compris de la zone de démolition.
- De qualifier sur les plans paysagers et fonctionnels les aménagements à réaliser, pour créer une entrée de village attractive et un lieu de convivialité et de détente agréable pour tous.

Une telle étude pourrait éventuellement si vous le souhaitez, constituer une partie d'une étude de Programme d'Aménagement Durable du village (PAD) et de bénéficier ainsi au préalable d'une analyse plus globale sur l'ensemble du village. Une étude de PAD permet une mise niveau de l'ensemble des composantes d'un bourg ou d'un village, et la définition d'un programme d'actions sur 10 à 15 ans, dans une double-optique d'amélioration de la qualité de vie des habitants et de renforcement de l'attractivité du village.

(Le CAUE et le service Habitat du Conseil Départemental assistent conjointement plusieurs communes de votre territoire, sur ce type d'étude).

Je reste bien sûr à votre disposition et celle de votre Conseil pour vous aider dans ce projet.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, veuillez croire Monsieur le Maire, en ma considération la plus cordiale et dévouée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Favier', is written over a horizontal line that extends to the right.

Lionel FAVIER
Architecte-conseiller